

Mme MÉDARD indique que l'excédent de clôture de la section fonctionnement est de 24 751.60 €.

Il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement du Budget Primitif 2018 en section d'investissement au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisés.

Par ailleurs, le déficit de la section d'investissement (24 734.24 €) sera reporté au BP 2018 (compte 001 Solde d'exécution reporté).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité.

- **ADOPTÉ** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 22 mars 2018

Suivent les signatures

Affiché le de. de. 18



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU
Le - 4 AVR. 2018
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE